

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 24 juillet 2024 à 9 h en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

Mme Geneviève Roy, directrice générale adjointe, partenariats corporatifs, en remplacement de M. Benoit Collette, directeur général, et ce, conformément à la résolution CE-20190320-759;  
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

---

**CE-20240724-2563**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ABANDON - DROIT DE PRÉEMPTION - LOTS 1 069 003, 1 070 116, 1 070 117, 1 070 118 ET 1 070 119

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'abandonner le droit de préemption sur les lots 1 069 003, 1 070 116, 1 070 117, 1 070 118 et 1 070 119 du cadastre du Québec;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les démarches requises afin de faire radier l'avis d'assujettissement du droit de préemption publié le 21 mars 2024, sous le numéro 28 592 159 du Registre foncier du Québec.

(SD-2024-3811)

---

**CE-20240724-2564**

AUTORISATION - DÉPÔT - DEMANDE DE DISPOSITION DE PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Bureau des transactions et des investissements immobiliers à déposer au nom de la Ville une demande de disposition de propriété immobilière au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'acquisition du lot 1 928 680 du cadastre du Québec, nécessaire à des fins de logement social et abordable.

(SD-2024-3814)

---



**CE-20240724-2565**

**APPROBATION - ENTENTE-CADRE - COMMUNAUTO INC.**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver l'entente-cadre à intervenir entre Ville de Laval et Communauto inc. concernant le droit d'utilisation d'emplacements pour le service d'autopartage et remplaçant l'entente-cadre du 16 janvier 2006, le tout selon les termes et conditions prévus à l'entente;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(SD-2024-1788)

---

**CE-20240724-2566**

**APPROBATION - ENTENTE DE SERVICES - COMMUNAUTO INC.**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver l'entente de services à intervenir entre Ville de Laval et Communauto inc. concernant un projet-pilote de déploiement de véhicules d'autopartage dans les secteurs périphériques;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(SD-2024-3749)

---

**CE-20240724-2567**

**INTERVENTION - ACTE DE SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE - LOT P.1 731 683**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'intervenir à l'acte de servitude d'utilité publique sur une partie du lot 1 731 683 du cadastre du Québec par 9428-8503 Québec inc. à Hydro-Québec et Bell Canada, afin de consentir au chevauchement de cette servitude dans une partie de l'assiette de la servitude de la Ville;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2024-3717)

---



**CE-20240724-2568**

**INSCRIPTION - AVIS DE DÉTÉRIORATION - LOTS 1 642 077  
ET 1 642 080**

---

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments situés sur les lots 1 642 077 et 1 642 080 du cadastre du Québec, situés aux 11 et 19, montée Major, sont inscrits à l'annexe I du Règlement L-12507 concernant la démolition d'immeubles en tant que bâtiments patrimoniaux, et qu'à cette fin, ils sont assujettis au Règlement L-12950 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE ces bâtiments sont vétustes, délabrés et laissés à l'abandon et requièrent plusieurs travaux correctifs;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de ces bâtiments a reçu un avis de travaux pour chacun des 2 bâtiments afin de l'enjoindre à apporter ces travaux correctifs;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire ne s'est pas conformé à ces deux avis de travaux;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 12 du Règlement L-12950, le comité exécutif peut requérir l'inscription d'un avis de détérioration au registre foncier en cas de non-respect d'un avis de travaux dûment notifié au propriétaire d'un bâtiment patrimonial;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des affaires juridiques à inscrire des avis de détérioration au registre foncier sur les lots 1 642 077 et 1 642 080 du cadastre du Québec, situés aux 11 et 19, montée Major, conformément à l'article 12 du Règlement L-12950 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments de la Ville de Laval;

d'autoriser le chef de division programmes et inspections du Service de l'urbanisme à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2024-3767)

---

**CE-20240724-2569**

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - ÉTABLISSEMENT -  
SOUS-CATÉGORIES - RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2025-  
2026-2027**

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'établir, pour le rôle d'évaluation foncière 2025-2026-2027 et pour les rôles subséquents, dans la



catégorie résiduelle, une sous-catégorie pour les immeubles de six logements ou plus et une sous-catégorie résiduelle.

(SD-2024-3778)

---

**CE-20240724-2570**

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance publique du comité exécutif tenue le mercredi 19 juin 2024 à 9 h.

(SD-2024-3289)

---

**CE-20240724-2571**

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le mercredi 19 juin 2024 à 9 h 18.

(SD-2024-3289)

---

**CE-20240724-2572**

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance publique du comité exécutif tenue le mercredi 10 juillet 2024 à 9 h 03.

(SD-2024-3391)

---

**CE-20240724-2573**

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

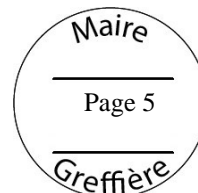
d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le mercredi 10 juillet 2024 à 9 h 12.

(SD-2024-3391)

---

**CE-20240724-2574**

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-975



---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'autoriser Conseillers en gestion et informatique CGI inc. à fournir un développeur front-end pour le contrat à exécution sur demande pour les services professionnels dans le domaine des technologies de l'information pour le projet «18-00001 - Gestion intégrée des relations avec les citoyens (Valorisation du CRM)», au montant de 99 756,96 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-975, lot 5.

(CT:1795861)  
(SD-2024-2020)

---

**CE-20240724-2575**

**DÉPENSES - PAIEMENT COMPTANT DES IMMOBILISATIONS  
- CONTRAT DOS-975**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'autoriser des crédits au montant de 91 092 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement d'un mandat professionnel à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. dans le cadre de l'entente-cadre DOS-975, lot 5, pour le projet «18-00001 - Gestion intégrée des relations avec les citoyens (Valorisation du CRM)», et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations.

(CT:1795861)  
(SD-2024-2020)

---

**CE-20240724-2576**

**AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-1496**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'autoriser Conseillers en gestion et informatique CGI inc. à fournir un expert en cybersécurité opérationnelle intermédiaire pour le contrat à exécution sur demande pour les services professionnels en cybersécurité pour le projet «Cybersécurité - Mise en place de la fonction CyberSécurité», au montant de 120 965,20 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-1496.

(CT:1804045)  
(SD-2024-3089)

---



**CE-20240724-2577**

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-1496

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser Conseillers en gestion et informatique CGI inc. à fournir 2 experts en gouvernance de la sécurité de l'information sénior pour le contrat à exécution sur demande pour les services professionnels en cybersécurité pour le projet «17202 - Cybersécurité - Mise en place de la Gouvernance de sécurité», au montant de 198 868,15 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-1496.

(CT:1804200)  
(SD-2024-3122)

---

**CE-20240724-2578**

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-1496

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser Conseillers en gestion et informatique CGI inc. à fournir un gestionnaire de projet pour le contrat à exécution sur demande pour les services professionnels en cybersécurité pour le projet «17262 - Programme Cybersécurité et continuité TI - Mise en place du programme de sensibilisation», au montant de 84 836,72 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-1496.

(CT:1808582)  
(SD-2024-3702)

---

**CE-20240724-2579**

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-1496

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser Conseillers en gestion et informatique CGI inc. à fournir un expert en cybersécurité opérationnelle sénior pour le contrat à exécution sur demande pour les services professionnels en cybersécurité pour le projet «26-10105- Cybersécurité - Mise en place de la fonction CyberSécurité», au montant de 104 139,76 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-1496.

(CT:1808784)  
(SD-2024-3727)

---



Les discussions sur le point 27.1 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

---

**CE-20240724-2580**

DÉPÔT - DÉBOURSÉS

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte des rapports de la trésorière du 17 juin et du 17 juillet 2024 concernant des déboursés de 20 475 337,83 \$.

(SD-2024-3822)

---

**CE-20240724-2581**

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-2504

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour l'acquisition de reliure et la préparation matérielle pour les bibliothèques;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2024-3092)

---

**CE-20240724-2582**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1750

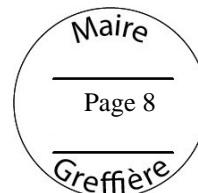
---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-1750, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, concernant un contrat à exécution sur demande pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils relatifs aux campagnes de mesures de débits pour divers projets municipaux sur l'ensemble du territoire lavallois, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Avizo Experts-Conseils inc.  
1 494 675 \$.

(CT:1805267)  
(SD-2024-3284)



---

**CE-20240724-2583**

DÉPENSES - PAIEMENT COMPTANT DES IMMOBILISATIONS  
- CONTRAT DOS-1750

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 1 364 838 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement du contrat DOS-1750 pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils relatifs aux campagnes de mesures de débits pour divers projets municipaux sur l'ensemble du territoire lavallois, et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations, conditionnellement à l'adjudication dudit contrat par le conseil municipal.

(CT:1805267)  
(SD-2024-3284)

---

**CE-20240724-2584**

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2441

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adjuger le contrat DOS-2441, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition et la livraison de conteneurs à chargement avant, pour une période de 12 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Rotek Management Ltd  
146 018,25 \$.

(CT:1805327)  
(SD-2024-3285)

---

**CE-20240724-2585**

DÉPENSES - PAIEMENT COMPTANT DES IMMOBILISATIONS  
- CONTRAT DOS-2441

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 91 077 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement du contrat DOS-2441 pour l'acquisition et la livraison de conteneurs à chargement avant, et ce, à même la réserve financière pour le paiement comptant des immobilisations.

(CT:1805327)  
(SD-2024-3285)

---





Les discussions sur le point 36.4 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

---

**CE-20240724-2586**

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2470

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adjuger le contrat DOS-2470, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour le service de collecte et le transport des fractions recyclables des poubelles de Ville, pour une période de 18 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Environnement Routier NRJ inc.  
146 018,25 \$.

(CT:1805441)  
(SD-2024-3302)

---

**CE-20240724-2587**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -  
CONTRAT DOS-2317

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2317, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour la location d'une nacelle sur fourgon, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Location Sauvageau inc.  
298 084,87 \$.

(CT:1805470)  
(SD-2024-3313)

---

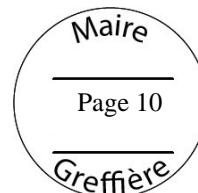
**CE-20240724-2588**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -  
CONTRAT DOS-2320

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2320, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition et l'installation de 3 mélangeurs agitateurs MM-501/MM-502/MM-503 du bassin d'homogénéisation de la station d'épuration StaRRE La Pinière, pour une période de 4 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents



d'appel d'offres:

Groupe Québéco inc.  
1 030 049,53 \$.

(CT:1805904)  
(SD-2024-3372)

---

**CE-20240724-2589**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -  
DIMINUTION ET AUGMENTATION - PROGRAMME  
TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS - ANNÉE 2024

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver, pour l'année 2024:

une diminution du programme triennal d'immobilisations (PTI) de 840 000 \$ pour le programme 56-10404 «Rénovation et mise aux normes des stations de pompage» afin que celui-ci passe de 4 109 000 \$ à 3 269 000 \$;

une augmentation du PTI de 840 000 \$ pour le programme 56-10403 «Rénovation et mise aux normes des usines d'eaux usées» afin que celui-ci passe de 5 518 700 \$ à 6 358 700 \$.

(CT:1805904)  
(SD-2024-3372)

---

**CE-20240724-2590**

DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE  
L'EAU - CONTRAT DOS-2320

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 1 034 631 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement du contrat DOS-2320 pour l'acquisition et l'installation de 3 mélangeurs agitateurs MM-501/MM-502/MM-503 du bassin d'homogénéisation de la station d'épuration StaRRE La Pinière, et ce, pris à même la réserve financière pour le service de l'eau, conditionnellement à l'approbation des modifications au programme triennal d'immobilisations et à l'adjudication du contrat DOS-2320 par le conseil municipal.

(CT:1805904)  
(SD-2024-3372)

---

**CE-20240724-2591**

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-  
2491



---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour le service de fourniture et le transport de conteneurs transrouliers;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2024-3406)

---

**CE-20240724-2592**

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -  
CONTRAT DOS-2493**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2493, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de réfection du tambour du sécheur de la station d'épuration StaRRE La Pinière, pour une période de 8 semaines, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Berlie Technologies inc.  
223 377,96 \$.

(CT:1806977)  
(SD-2024-3511)

---

**CE-20240724-2593**

**DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE  
L'EAU - CONTRAT DOS-2493**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'autoriser des crédits au montant de 224 372 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement du contrat DOS-2493 pour les travaux de réfection du tambour du sécheur à la station d'épuration StaRRE La Pinière, et ce, pris à même la réserve financière pour le service de l'eau, conditionnellement à l'adjudication dudit contrat par le conseil municipal.

(CT:1806977)  
(SD-2024-3511)

---



**CE-20240724-2594**

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-2495

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour la valorisation des biosolides municipaux granulés à la station d'épuration La Pinière;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2024-3542)

---

**CE-20240724-2595**

APPEL D'OFFRES ANNULÉ - CONTRAT DOS-2359

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'annuler l'appel d'offres pour le contrat DOS-2359 pour les services d'entretien et de réparation de suspension et d'alignement de roues de véhicules lourds.

(SD-2024-3680)

---

**CE-20240724-2596**

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-2502

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour le service de localisation de fuites d'eau en urgence;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2024-3765)

---

**CE-20240724-2597**

APPROBATION - ENTENTE - VILLE DE MONTRÉAL

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Ville de Montréal en lien avec la séparation des responsabilités relatives aux interventions policières de leur service de police respectif sur l'emprise du Réseau express métropolitain (REM) entre les deux territoires;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2024-3498)

---

**CE-20240724-2598**

APPROBATION - ENTENTE DE SUBVENTION 947015-1 - EMPLOI-QUÉBEC

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente de subvention 947015-1 à intervenir entre Ville de Laval et Emploi-Québec concernant le versement d'une subvention à la Ville pouvant atteindre 4 950 \$, dans le cadre d'une offre de formation dédiée aux entreprises à propriété féminine;

d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire que ces documents ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2024-3705)

---

**CE-20240724-2599**

REMPLACEMENT CADASTRAL - LOTS 1 190 509 ET 1 289 506 - PL-2023-179

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 8 040 \$.

(SD-2024-1204)

---

**CE-20240724-2600**

REMPLACEMENT CADASTRAL - LOT 1 638 154 - PL-2023-140

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'approuver, conformément à l'article 3.4.6.1 du Règlement de lotissement numéro L-9500, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 206 400 \$.

(SD-2024-3246)

---

**CE-20240724-2601**

REMPLACEMENT CADASTRAL - LOT 1 641 956 - PL-2023-215

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 25 800 \$.

(SD-2024-3611)

---

**CE-20240724-2602**

DÉPÔT - DÉCISION - COMITÉ DE DÉMOLITION

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte de la décision rendue le 3 juillet 2024 par le Comité de démolition pour la demande de démolition DE-2024-3 de Ville de Laval, propriétaire, à la suite de l'audition publique tenue à cette même date.

(SD-2024-3634)

---

**CE-20240724-2603**

ACCEPTATION - «ENGAGEMENT À CÉDER» - BETAPLEX INC. - PL-2024-111

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter le transfert de propriété suite à l'engagement signé par Betaplex inc., ses représentants, successeurs ou ayants droit, le 31 mai 2024, par lequel celui-ci s'engage à céder gratuitement à la Ville les lots 6 569 552, 6 569 555, 6 569 557, 6 570 403 et 6 580 642 du cadastre du Québec à des fins de voie de circulation;

d'accepter le transfert de propriété suite à l'engagement signé par Betaplex inc., ses représentants, successeurs ou ayants droit, le 31 mai 2024, par lequel celui-ci s'engage à céder gratuitement à la Ville les lots 6 569 551 et 6 580 641 dudit cadastre à des fins de bassin de rétention;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.



(SD-2024-3637)

---

**CE-20240724-2604**

**AUTORISATION - USAGE TEMPORAIRE - LA CENTRALE  
DES ARTISTES ET VILLAGE URBAIN**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'autoriser l'usage temporaire des lots 1 642 100, 4 549 605, 4 549 606 et 4 549 607 du cadastre du Québec à titre d'événement spécial pour le projet «Su'l bord du pont» par la Centrale des artistes et Village Urbain, pour la période du 1er août au 15 novembre 2024, ou jusqu'à l'adoption du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour ces lots, selon la plus éloignée des 2 dates.

(SD-2024-3788)

---

**CE-20240724-2605**

**APPROBATION - PRÊT À USAGE - VILLAGE URBAIN ET LA  
CENTRALE DES ARTISTES**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver le prêt à usage à intervenir entre Ville de Laval, Village Urbain et la Centrale des artistes sur les lots 1 642 100, 4 549 605, 4 549 606 et 4 549 607 du cadastre du Québec, pour le projet «Su'l bord du pont», pour la période du 1er août au 15 novembre 2024, conditionnellement à l'autorisation de l'usage temporaire et à l'adoption du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour ces lots, selon la plus éloignée des 2 dates;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2024-3788)

---

**CE-20240724-2606**

**DEMANDE D'EXEMPTION DE CASES DE STATIONNEMENT  
ACCEPTÉE - BENJAMIN ANTON**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'accepter la demande d'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir les cases de stationnement requises au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme EX-2024-9 de Benjamin



Anton, propriétaire, à l'effet de permettre l'exemption de 2 cases de stationnement dans le cadre de l'ajout de 2 logements au sous-sol du bâtiment principal sur le lot 1 653 409 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-164.

(SD-2024-3806)

---

**CE-20240724-2607**

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -  
MASSIMO BORSELLINO ET VANESSA FRANCO

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2024-0057 de M. Massimo Borsellino et Mme Vanessa Franco, propriétaires, à l'effet de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée de 2 étages sur le lot 1 266 882 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-167.

(SD-2024-3812)

---

**CE-20240724-2608**

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -  
YOUSSEF ELFILTOURI ET NAHID NASSIRI

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2024-0083 de M. Youssef Elfiltouri et Mme Nahid Nassiri, propriétaires, à l'effet de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le lot 1 632 193 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-168.

(SD-2024-3813)

---

**CE-20240724-2609**

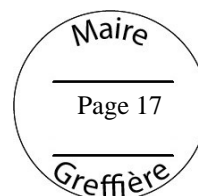
DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - 9288-  
9070 QUÉBEC INC.

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2023-0039 de 9288-9070 Québec inc., propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 3 étages sur le lot 4 397 611 du cadastre du





Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-169.

(SD-2024-3815)

---

**CE-20240724-2610**

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - 3803767 CANADA INC.

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2024-0024 de 3803767 Canada inc., propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 6 étages sur les lots 1 406 354 et 1 406 355 (lot projeté 6 619 972) du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-171.

(SD-2024-3818)

---

**CE-20240724-2611**

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - ONTREA INC. ET AL.

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2024-0089 de Ontrea inc. et al., propriétaires, à l'effet de permettre le réaménagement des parties d'un terrain d'un bâtiment commercial d'un étage sur les lots 1 730 623, 2 057 579, 2 057 580, 2 057 581 et 2 057 585 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-172.

(SD-2024-3820)

---

**CE-20240724-2612**

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - CHRISTIANE RENAUD

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2024-0030 de Mme Christiane Renaud, propriétaire, à l'effet de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée de 2 étages sur le lot 1 083 171 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-174.



(SD-2024-3823)

---

**CE-20240724-2613**

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - MAHER BACCOUCHE

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2024-0029 de M. Maher Baccouche, propriétaire, à l'effet de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée de 2 étages sur le lot 1 634 130 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-175.

(SD-2024-3824)

---

**CE-20240724-2614**

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - TOMIN ALLA VDOVICENCO ET VASILE VDOVICENCO

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2024-0043 de MM. Tomin Alla Vdovicenco et Vasile Vdovicenco, propriétaires, à l'effet de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée de 3 étages sur le lot 1 718 465 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-176.

(SD-2024-3826)

---

**CE-20240724-2615**

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - MARC-ANDRÉ MICHAUD ET DOMINIQUE GAUTHIER

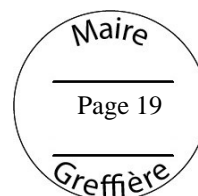
---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2024-0046 de M. Marc-André Michaud et Mme Dominique Gauthier, propriétaires, à l'effet de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée de 2 étages sur le lot 6 047 685 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-177.

(SD-2024-3827)

---



**CE-20240724-2616**

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - ALFRED SAROUFIM

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2024-0050 de M. Alfred Saroufim, propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée de 2 étages sur le lot 6 551 491 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-178.

(SD-2024-3829)

---

**CE-20240724-2617**

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PPCMOI ACCEPTÉE - 9413-8260 QUÉBEC INC.

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande PP-2024-5 de 9413-8260 Québec inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le lot 6 290 338 du cadastre du Québec afin d'y permettre l'usage «service de location de machinerie lourde (6354)» et une emprise au sol du bâtiment principal minimale de 6 %, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-183.

(SD-2024-3831)

---

**CE-20240724-2618**

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PPCMOI ACCEPTÉE - LUC LANGEVIN

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande PP-2024-7 de Mme Yanie Langevin, représentante de M. Luc Langevin, propriétaire, à l'effet d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le lot 1 442 681 du cadastre du Québec, situé aux 208-210, 92e Avenue, afin d'y permettre l'ajout d'un 3e logement et de régulariser l'aménagement des aires de stationnement et des entrées charretières, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-185.

(SD-2024-3836)

---



**CE-20240724-2619**

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PPCMOI ACCEPTÉE -  
VILLAGE URBAIN

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande PP-2024-12 de Village urbain, mandataire, à l'effet d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur les lots 1 642 100, 4 549 605, 4 549 606 et 4 549 607 du cadastre du Québec, afin d'y permettre l'usage temporaire «Évènement spécial d'espace récréatif extérieur et de démonstration de logements intergénérationnels», durant 5 ans consécutifs, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-186.

(SD-2024-3838)

---

**CE-20240724-2620**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - REDDITION DE  
COMPTES ET RAPPORTS DES TRAVAUX - PROGRAMME  
D'AIDE FINANCIÈRE TAPU

---

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'est engagée à les respecter;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1er avril 2022 et la date de la lettre d'annonce du projet;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés au mois de novembre 2022;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre ce qui suit:

les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);

la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);

le résultat relatif aux indicateurs suivants:



nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;

nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);

nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantés, par type (assisté ou non);

nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;

nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées;

ATTENDU QUE la Ville de Laval s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés (celles-ci comprennent un comptage, aux frais du bénéficiaire, de l'achalandage ou de l'utilisation de l'infrastructure ou de l'équipement ayant fait l'objet d'une aide financière, à l'exception des stationnements pour vélos et des aménagements ponctuels);

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

de prendre acte des formulaires de reddition de comptes et des rapports des travaux du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'exercice 2022-2023, préparés par le Service de l'ingénierie, ainsi que des rapports détaillés joints, selon les modalités d'application en vigueur;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable les formulaires et rapports.

(SD-2024-2364)

**CE-20240724-2621**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - REDDITION DE  
COMPTES ET RAPPORTS DES TRAVAUX - PROGRAMME  
D'AIDE FINANCIÈRE TAPU

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'est engagée à les respecter;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur

la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1er avril 2022 et la date de la lettre d'annonce du projet;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés à partir du mois de juin 2022 et se sont terminés en juin 2023;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre ce qui suit:

les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);

la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);

le résultat relatif aux indicateurs suivants:

nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;

nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);

nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantés, par type (assisté ou non);

nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;

nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées;

ATTENDU QUE la Ville de Laval s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés (celles-ci comprennent un comptage, aux frais du bénéficiaire, de l'achalandage ou de l'utilisation de l'infrastructure ou de l'équipement ayant fait l'objet d'une aide financière, à l'exception des stationnements pour vélos et des aménagements ponctuels);

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

de prendre acte des formulaires de reddition de comptes et des rapports des travaux du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'exercice 2022-2023, préparés par le Service de



l'ingénierie, ainsi que des rapports détaillés joints, selon les modalités d'application en vigueur;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable les formulaires et rapports.

(SD-2024-2365)

---

**CE-20240724-2622**

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - REDDITION DE  
COMPTES ET RAPPORTS DES TRAVAUX - PROGRAMME  
D'AIDE FINANCIÈRE TAPU**

---

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'est engagée à les respecter;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1er avril 2022 et la date de la lettre d'annonce du projet;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés à partir du mois de juin 2022 et se sont terminés en juin 2023;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre ce qui suit:

les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);

la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);

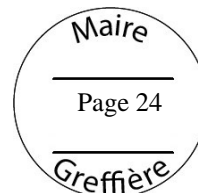
le résultat relatif aux indicateurs suivants:

nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;

nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);

nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantés, par type (assisté ou non);

nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;



nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées;

ATTENDU QUE la Ville de Laval s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés (celles-ci comprennent un comptage, aux frais du bénéficiaire, de l'achalandage ou de l'utilisation de l'infrastructure ou de l'équipement ayant fait l'objet d'une aide financière, à l'exception des stationnements pour vélos et des aménagements ponctuels);

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

de prendre acte des formulaires de reddition de comptes et des rapports des travaux du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'exercice 2022-2023, préparés par le Service de l'ingénierie, ainsi que des rapports détaillés joints, selon les modalités d'application en vigueur;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable les formulaires et rapports.

(SD-2024-2366)

---

**CE-20240724-2623**

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - CONTINGENCE DU  
CONTRAT DOS-1483

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 23 704,38 \$ pour la contingence du contrat DOS-1483 relatif à des travaux de pavage, de trottoirs et d'éclairage par distribution souterraine dans le prolongement de la rue des Jacinthes ainsi que sur une partie de la rue Principale, prévus au Règlement L-10865-M.

(CT:1805426)  
(SD-2024-3295)

---

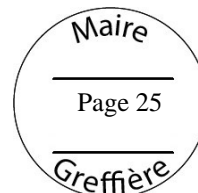
**CE-20240724-2624**

APPROBATION - ENTENTE DE CONTRIBUTION - SA  
MAJESTÉ DU CHEF DU CANADA

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:





d'approuver l'entente de contribution à intervenir entre la Ville de Laval et Sa Majesté du Chef du Canada, représenté par le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, pour le projet ATF-1793 relatif au déploiement de liens cyclables confortables et conviviaux et l'implantation de séparations physiques, lorsque possible, prévu au plan directeur du réseau cyclable de la Ville de Laval, dans le cadre du Fonds pour le transport actif, au montant de 10 243 800 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2024-3323)

---

**CE-20240724-2625**

**CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - CONTINGENCE DU  
CONTRAT DOS-893**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 16 453,04 \$ pour la contingence du contrat DOS-893 relatif aux travaux de drainage, de fondation de rue et de pavage sur la terrasse Brissette.

(CT:1806365)  
(SD-2024-3435)

---

**CE-20240724-2626**

**DÉPENSES - PAIEMENT COMPTANT DES IMMOBILISATIONS  
- CONTRAT DOS-893**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'autoriser des crédits au montant de 16 454 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement des crédits supplémentaires à la contingence du contrat DOS-893 en lien avec les travaux de drainage, de fondation de rue et de pavage sur la terrasse Brissette, et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations.

(CT:1806365)  
(SD-2024-3435)

---

**CE-20240724-2627**

**PROMESSE DE CRÉATION DE SERVITUDE EN FAVEUR DE  
LA VILLE**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**



d'accepter l'offre de M. Martin Beauchamp, ses représentants, successeurs ou ayants droit, de consentir à la Ville gratuitement, une servitude sur une partie du lot 6 357 408 du cadastre du Québec (antérieurement lot 5 174 648 avant lotissement), le tout tel que montré et décrit aux plans et descriptions techniques préparés par M. Jody Ferland, arpenteur-géomètre, le 21 mai 2024 sous le numéro 2175 de ses minutes, nécessaire à des fins de travaux d'infrastructures du projet intégré PAM 48290 «Square Véridis»;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2024-3518)

---

**CE-20240724-2628**

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - CONTINGENCE DU  
CONTRAT DOS-1343

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 59 370,78 \$ pour la contingence du contrat DOS-1343 relatif aux travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et autres infrastructures urbaines, lot 16, groupe 7B, contrat 1.

(CT:1807204)  
(SD-2024-3540)

---

**CE-20240724-2629**

DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE  
L'EAU - CONTRAT DOS-1343

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 59 371 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement des crédits supplémentaires à la contingence du contrat DOS-1343 en lien avec les travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et autres infrastructures urbaines, lot 16, groupe 7B, contrat 1, et ce, à même la réserve financière pour le service de l'eau.

(CT:1807204)  
(SD-2024-3540)

---

**CE-20240724-2630**

AUTORISATION - ACQUISITION - CONTRAT EXE-0498

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'autoriser l'achat de produits de remplacement pour la signalisation routière à Signalisation Kalitec inc., dans le cadre des travaux d'installation d'un système de stationnement dynamique sur rue dans les secteurs 2 et 3, au montant de 149 039,43 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat EXE-0498.

(CT:1807727)  
(SD-2024-3600)

---

**CE-20240724-2631**

**INSTALLATION - SIGNALISATION**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'autoriser le déplacement des panneaux d'arrêt sur le boulevard Notre-Dame, situés à l'intersection à l'est du 4080, boulevard Notre-Dame, vers l'intersection de l'avenue Haïfa, la mise à sens unique vers le sud de la bretelle entre le boulevard Notre-Dame et la rue Milton et l'installation de glissières de béton pour fermer le terre-plein central à cette intersection, et dont les détails apparaissent aux plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro 23-SI/232 préparés par le Service de l'ingénierie le 28 février, les 3 et 4 mai et le 17 juin 2024;

d'autoriser les services de l'ingénierie et des travaux publics à effectuer le déplacement et l'installation de cette signalisation;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à procéder à la distribution d'affichettes de portes pour informer les citoyens concernés du changement de signalisation.

(SD-2024-3610)

---

**CE-20240724-2632**

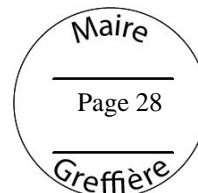
**RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -  
CONVENTION DE RÉSILIATION - SOCIÉTÉ DE TRANSPORT  
DE LAVAL**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

de recommander au conseil d'approuver la convention de résiliation à intervenir entre la Société de transport de Laval et la Ville de Laval concernant l'implantation de mesures préférentielles pour autobus dans l'axe Le Corbusier centre;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.



(SD-2024-3624)

---

**CE-20240724-2633**

**HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT OS-28424**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'autoriser des honoraires supplémentaires au contrat OS-28424, au montant de 7 425,87 \$, requis pour défrayer le coût des services d'ingénieurs-conseils de MLC Associés inc. pour la surveillance de l'aménagement de l'entrée de service du lot 6 291 905 du cadastre du Québec, en lien avec les travaux d'égouts, d'aqueduc et de drainage ainsi que les travaux préliminaires de rue, de pavage, de trottoirs, d'ouvrage de contrôle des eaux de pluie et d'éclairage par distribution souterraine sur la rue Elsa-Triolet ainsi que sur une partie du lot 5 030 404 dudit cadastre, prévus au Règlement L-12203-M.

(CT:1808212)  
(SD-2024-3657)

---

**CE-20240724-2634**

**RÉSOLUTION ABROGÉE - PROCÉDURES JUDICIAIRES -  
RECOUVREMENT**

---

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20230405-1040, le comité exécutif autorisait le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre le locataire antérieur des locaux numéros 150 et 150A situés au rez-de-chaussée du 1200, boulevard Chomedey, pour recouvrer le montant du loyer impayé, et ce, jusqu'à l'obtention d'un jugement final.;

ATTENDU QUE les numéros des locaux auraient dû se lire 140, 150 et 150A au lieu de 150 et 150A;

ATTENDU QUE la Ville souhaite recouvrer d'autres sommes que celles prévues à la résolution CE-20230405-1040, soit des sommes auxquelles la Ville a droit en vertu du bail intervenu entre elle et le locataire antérieur;

**EN CONSÉQUENCE IL EST**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'abroger la résolution CE-20230405-1040.

(SD-2024-3376)

---

**CE-20240724-2635**

**PROCÉDURES JUDICIAIRES - RECOUVREMENT**

---



**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre le locataire antérieur des locaux numéros 140, 150 et 150A situés au rez-de-chaussée du 1200, boulevard Chomedey, pour recouvrer le montant du loyer impayé ainsi que toute autre somme à laquelle la Ville pourrait avoir droit découlant du bail intervenu entre elle et le locataire antérieur, et ce, jusqu'à l'obtention d'un jugement final.

(SD-2024-3376)

---

**CE-20240724-2636**

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - HONORAIRES  
SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT OS-SP-29963**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

de recommander au conseil d'autoriser des honoraires supplémentaires au montant de 100 706,60 \$, requis pour défrayer le coût des honoraires de DMA architectes s.e.n.c.r.l. pour les services professionnels rendus suite au contrat OS-SP-29963 qui lui a été confié par la résolution CM-20200901-754, dans le cadre du projet de mutualisation du Cosmodôme et du Musée Armand-Frappier.

(CT:1804436)  
(SD-2024-3159)

---

**CE-20240724-2637**

**HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT INV-3623**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'autoriser des honoraires supplémentaires au montant de 68 985 \$ à L'Écuyer Lefaivre Architectes, requis pour défrayer le coût des services professionnels prévus au contrat INV-3623 pour divers aménagements aux garages 1 et 5, à savoir:

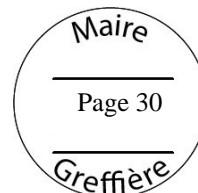
la phase «études, plans et devis», au montant de 18 396 \$;

la phase «exécution du contrat», soutien technique durant les travaux, au montant de 21 845,25 \$;

la phase «exécution du contrat», surveillance des travaux, au montant de 28 743,75 \$;

ces 2 derniers montants étant sous réserve de l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux.

(CT:1805989)  
(SD-2024-3386)



---

**CE-20240724-2638**

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13081-F - CONTRAT INV-3623

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13081-F, un montant de 16 800 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans.

(CT:1805989)  
(SD-2024-3386)

---

**CE-20240724-2639**

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT INV-2876

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver des honoraires supplémentaires au montant de 2 874,38 \$, requis pour défrayer le coût des honoraires de Bouthillette Parizeau inc. pour des services professionnels rendus suite au mandat INV-2876 qui lui a été confié par la résolution CE-20161123-3905 dans le projet de divers aménagements aux garages 1, 4, 5 et 6.

(CT:1806012)  
(SD-2024-3395)

---

**CE-20240724-2640**

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13081-F - CONTRAT INV-2876

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13081-F, un montant de 2 700 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans.

(CT:1806012)  
(SD-2024-3395)

---

**CE-20240724-2641**

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-1037

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser Atkinsrealis Canada inc. à procéder à un mandat de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation d'une étude hydraulique et la préparation d'une étude d'avant-projet définitif dans le cadre du projet d'aménagement du parc Armand-Frappier, au montant de 114 729,64 \$;



de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-1037.

(CT:1807738)  
(SD-2024-3603)

---

**CE-20240724-2642**

DÉPENSES - PAIEMENT COMPTANT DES IMMOBILISATIONS  
- CONTRAT DOS-1037

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 104 764 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement des services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation d'une étude hydraulique et la préparation d'une étude d'avant-projet définitif dans le cadre du projet d'aménagement du parc Armand-Frappier, et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations.

(CT:1807738)  
(SD-2024-3603)

---

**CE-20240724-2643**

CONVENTION DE BAIL EN FAVEUR DE MAXIME DUFRESNE

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la convention de bail à intervenir entre Maxime Dufresne et Ville de Laval concernant la location de l'atelier professionnel situé dans le local 1010 à l'aréna Pierre-Creamer, situé au 1160, boulevard Pie-X, appartenant à la Ville, pour une période de 5 ans, du 1er septembre 2024 au 31 août 2029, et ce, selon les termes et conditions mentionnés dans cette convention de bail;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2024-3708)

---

**CE-20240724-2644**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - MODIFICATIONS -  
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS - ANNÉES  
2024-2025-2026

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver les modifications au



programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026 pour les projets et aux montants ci-dessous mentionnés:

l'ajout du projet «70-00040 Pavillon Berge des baigneurs», au montant de 8 890 000 \$;

la diminution du budget du projet «54-00073 Rénovation majeure de la bibliothèque Alain-Grandbois, dans le cadre de la relocalisation de la bibliothèque Multiculturelle», d'un montant de 8 890 000 \$.

(SD-2024-3703)

---

---

À 9 h 17, tous les points ayant été considérés, M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, déclare la séance close.

---

---

M. Ray Khalil, conseiller et vice-président du comité exécutif

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière